

TARIFS REDUITS

**Uniquement valables par courrier ou en vous déplaçant
à Boulogne-Billancourt ou à Rambouillet**

Remise pour les moins de 30 ans

- Si vous avez moins de 30 ans, la FICIF vous offre **50% du montant de la vignette fédérale** (38€ au lieu de 75€ pour un permis départemental annuel) pour les permis départementaux.

Le coût de votre permis sera de :

- 91.14 € pour un permis *départemental FICIF petit gibier* annuel **sans** assurance
- 111.14 € pour un permis *départemental FICIF petit gibier* annuel **avec** assurance
- 126.14 € pour un permis *départemental FICIF grand gibier* annuel **sans** assurance
- 146.14 € pour un permis *départemental FICIF grand gibier* annuel **avec** assurance

Remise pour les nouveaux permis

- La loi du 7 mars 2012 prévoit que le chasseur bénéficie, dans la 1^{ère} année d'obtention de son permis, d'une validation à tarif unique valable au niveau national (avec le grand gibier à 1 euro en option) :

Le coût de votre permis sera de :

- 61.08 € pour une validation « *petit gibier* » **sans** assurance
- 81.08 € pour une validation « *petit gibier* » **avec** assurance
- 62.08 € pour une validation « *grand gibier* » **sans** assurance
- 82.08 € pour une validation « *grand gibier* » **avec** assurance

Remise pour les chasseurs ayant moins de 4 années de validation en FICIF

- Vous avez passé et obtenu votre permis de chasser à Marly-le-Roi ou Boutigny-su-Essonne, vous avez demandé votre première validation auprès de la FICIF, vous pouvez donc bénéficier, pour vos **seconde et troisième années de validation**, d'une remise de 50% de la vignette fédérale sur le permis départemental (37€), ou national (47.5€), sous réserve que vous validiez pour la FICIF. Il n'y a aucune condition d'âge.